Les Lois de Nuremberg

Que disent les lois de Nuremberg ? Loi pour la protection du sang et de l'honneur allemand (sic) du 15 septembre 1935 "§ 1 (1) Les mariages entre Juifs et citoyens de sang allemand ou assimilé sont interdits. Les mariages qui seraient tout de même célébrés sont déclarés nuls, même s'ils sont contractés à l'étranger pour contourner cette loi. (2) Seul le procureur peut lever l'action de nullité. § 2 Les relations extraconjugales entre Juifs et citoyens de sang allemand ou assimilé sont interdites. § 3 Les Juifs n'ont pas le droit d'employer des citoyennes de sang allemand ou assimilé de moins de 45 ans dans son ménage. § 4 (1) Les Juifs n'ont pas le droit de hisser le drapeau national du Reich, ni de porter les couleurs du Reich. (2) Par contre, il leur est permis de porter les couleurs juives. L'exercice de cette autorisation relève du contrôle de l'Etat. § 5 (1) Celui qui contrevient à l'interdiction du paragraphe 1 sera puni par une peine de réclusion. (2) L'homme qui contrevient au paragraphe 2 sera puni par une peine de réclusion ou d'emprisonnement. (3) Celui qui contrevient aux paragraphes 3 et 4 sera puni par une peine de prison pouvant aller jusqu'à un an ou par une amende ou par l'une de ces punitions. § 6 Le Ministre de l'Intérieur du Reich promulgue avec l'accord du suppléant du Führer et du Ministre de la Justice du Reich les mesures de justice et d'administration nécessaires à l'application et au complètement de ces lois. §7 La loi entre en vigueur le jour de sa publication, mais le § 3 toutefois seulement le 1er janvier 1936. Nuremberg, le 15 septembre 1935 Le Führer et Chancelier du Reich. Le Ministre de l'Intérieur du Reich. Le Ministre de la Justice du Reich. Le suppléant du Führer." Traduit d'après S. Marc, G. Stuckert, Nationalsozialsimus und Zweiter Weltkrieg, pb-verlag, 1998 Extrait de Cliotexte Dans quel contexte sont-elles adoptées ? L'antisémitisme des nazis, au pouvoir en Allemagne depuis qu'Hitler est nommé chancelier en janvier 1933, est à l'origine de ces lois. Elles marquent un tournant dans la politique antisémite des nazis car elles prennent des mesures législatives et répressives contre les Juifs. La loi citée ci-dessus vise à humilier les Juifs (pas le droit de porter les couleurs nationales) et à "préserver le sang allemand". Ces lois sont prises à Nuremberg, lors du Rassemblement annuel du Parti nazi. Déjà exclus du fonctionnariat, les lois excluent également les Juifs de la nationalité allemande et les ordonnances d'application les privent du droit de vote et de nombreux droits politiques. Pourquoi s'en prendre aux Juifs ? " L’antisémitisme constituait l’un des principes fondamentaux de l’idéologie nazie. Dans le programme du parti en 25 points publié en 1920, les membres du parti nazi déclaraient publiquement leur intention d’isoler les Juifs de la population «aryenne» et de supprimer les droits politiques et civils des Juifs." Hitler développe dans Mein Kampf son idéologie raciste, présentant la race allemande ou aryenne comme une race pure et supérieure, alors que les Juifs seraient une race inférieure et dangereuse pour l'Allemagne. D'autre part, l'antisémitisme et le racisme sont très forts en Europe au début du 20e siècle. L'idée qu'il n'y a pas de races chez les êtres humains n'est pas encore démontré. Les Juifs sont alors nombreux en Allemagne. Beaucoup ont combattu pour leur pays lors de la Grande guerre. D'ailleurs, la notion de "Juif" n'est pas défini par rapport à la religion dans les lois de Nuremberg, mais par rapport à la parenté. Ainsi des non-juifs se sont retrouvés persécutés. Quelles sont les conséquences des Lois de Nuremberg ? A partir de 1935, les persécutions s'amplifièrent contre les Juifs, notamment la "nuit de cristal", du 9 au 10 novembre 1938, orchestré par les nazis, qui aboutit à le destruction de magasins juifs (d'où son nom), aux meurtres et à l'enfermement de Juifs dans des camps de concentration. En 1938, de nouvelles mesures anti-juives complètent les lois de Nuremberg : exclusion de certains métiers au nom de l'aryanisation de l'économie (marchand, médecin, avocat...). "En janvier 1939, les hommes et les femmes juifs portant un prénom d’origine «non- juive» se virent imposer d’ajouter «Israël» et «Sara». Tous les Juifs furent obligés de porter une carte d'identité indiquant leur origine juive et, à partir d’octobre 1939, la lettre J fut apposée sur leurs passeports." La photo ci-dessus l'illustre. Au final, les lois de Nuremberg ont permis aux nazis d'exclure les Juifs de la société allemande et de les persécuter légalement, ouvrant la voie au génocide commis durant la